

# Parc national des Ecrins

## Objectif 01: Faire du coeur un espace de référence en matière de connaissance

[...]

### Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

- **Mesure 1.1.1. Renforcer la qualité de la connaissance**

Les objectifs de connaissance sont renforcés pour le coeur. Ils sont ciblés sur certaines espèces caractéristiques des milieux d'altitude et sur quelques espèces endémiques. Parmi les priorités, on citera l'approfondissement de la connaissance des milieux pionniers d'altitude (écologie des fronts de retrait glaciaire notamment) et des espèces paléarctiques, ainsi que le renforcement des suivis physiologiques et paysagers.

Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion pour **les partenaires**.

Pour sa part, **l'établissement public du parc** est pilote ou copilote des actions prioritaires en lien étroit avec ses domaines de compétence.

- **Mesure 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire**

Les objectifs de connaissance sont renforcés en ce qui concerne l'évaluation de l'impact des changements climatiques et des activités s'exerçant dans le coeur sur l'évolution des espèces et des milieux (alpages sentinelles, suivi des glaciers...). Sont particulièrement concernés les suivis :

- des milieux pionniers et de transition (lisières, pelouses-éboulis et forêts-pelouses subalpines, zones de retrait glaciaire...) spécifiquement liés à la haute altitude ;
- des activités socio-économiques ciblées sur l'accueil, l'accompagnement en montagne et l'agriculture.

Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion pour **les partenaires**.

Pour sa part, **l'établissement public du parc** est pilote ou copilote des actions prioritaires en lien étroit avec ses domaines de compétence. Pour le volet socio-économique : mêmes rôles qu'en aire d'adhésion.

- **Mesure 1.1.4. Analyser les interactions entre activités, espèces et milieux naturels**

# Parc national des Ecrins

Les investigations sont ciblées sur les interactions entre pastoralisme et espèces sauvages (grands prédateurs, ongulés, galliformes de montagne...). On insistera sur l'analyse des conséquences sanitaires et écologiques de la compétition spatiale entre faune sauvage et cheptels domestiques. Le suivi de la qualité de l'eau en altitude, en lien avec les activités des refuges, est également prioritaire. Une veille stratégique sur les espèces envahissantes doit par ailleurs être assurée. Parallèlement, le suivi de l'état de conservation des milieux naturels du coeur est souhaitable.

Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion pour **les partenaires**.

Pour sa part, **l'établissement public du parc** est pilote ou copilote des actions prioritaires en lien étroit avec ses domaines de compétence.

[...]

Page 98 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2422

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-12 15:47